

MARIÉE DE FORCE : FRANCE 2007

Les drames personnels de certaines jeunes filles, victimes de l'intégrisme et de leurs parents, ne se jouent pas seulement extra-muros, loin des frontières françaises.

Une fois de plus, malheureusement, à la suite d'une entrevue avec une famille, nous avons constaté, au sein même de notre établissement, la terrible situation d'une jeune collégienne française d'origine étrangère.

Bouleversés par cette privation brutale de liberté, impuissants face à une mentalité rétrograde pénalisant l'épanouissement individuel, nous avons voulu témoigner pour Aminé, dont le cas, malheureusement, est loin d'être unique...

C'est une adolescente comme les autres, elle a 14 ans. Au collège, c'est une élève studieuse malgré ses difficultés. Très respectueuse de ses professeurs et de son établissement scolaire - dénuée de plus en plus rare - elle a toujours le souci de bien faire et d'apprendre.

Dans la cour, elle rit avec ses copines. Elle semble épanouie.

Oui, mais voilà : Aminé est française d'origine turque.

Demain, elle aura 15 ans...

Pour elle, cette étape ne signifie pas la même chose que pour les autres filles de son âge, car demain, plus question de sortir tête nue ; demain, elle doit se marier et ce sera la fin de sa scolarité.

La coutume ne tolère pas les femmes instruites, bien au contraire : moins elles en savent et mieux c'est.

Aminé a autant de difficultés à parler le turc que le français, car on tient absolument à la laisser dans l'ignorance. Les parents sont extrêmement draconiens sur ce point et ne laissent venir leur fille au collège que parce que la loi l'exige et leur permet de toucher des allocations familiales.

Aminé quittera donc l'école et n'aura pas le droit de partir en apprentissage. Son avenir est tout tracé : devenir mère de famille, dévouée au mari qu'on lui aura choisi. On comprend mieux dès lors qu'elle boive littéralement les paroles du professeur de français qui, aidé de Molière et de son célèbre « Malade imaginaire », s'évertue à dénoncer les mariages arrangés.

Dans sa tête de très jeune fille, ces mots n'ont pas tout à fait la même résonance que pour ses camarades...

Elle regarde son professeur, l'adulte libre en face d'elle, en émettant de terribles « au secours » silencieux.

Lui est empli de honte, tellement son impuissance le submerge. Il sait parfaitement qu'il ne parviendra pas, à l'image de l'école et de l'Etat français, à sauver cette gamine à peine sortie de l'enfance.

Le système éducatif est bien loin de proposer des solutions, puisque, jusqu'à nouvel ordre, c'est la famille qui décide de l'orientation de ses enfants.

La seule loi française interdisant de se marier avant 18 ans est-elle suffisante de nos jours, sachant qu'Aminé rejoindra probablement un pays où le droit des enfants et des femmes est bafoué ?

Nous pouvons méditer. Mais une chose est sûre cependant : demain, Aminé va disparaître.

Pour aller plus loin :

Un article d'Amnesty

Mariage forcé : que faire ?

Le mariage forcé ; un article particulièrement instructif de l'université III Paul Valéry.

Le mariage forcé tue, selon le planning familial.

La loi sur les mariages simulés.

